



renonciation a la succession de mon pere

Par **steph1971**, le **17/06/2012** à **21:14**

bonjour, le père de ma femme vient de décédé. Il était sous tutelle et placé en maison de retraite avec l'aide sociale. la maison de retraite était payée une partie par l'aide sociale, sa maigre retraite et par le département. j'ai contacté le notaire au décès et ce dernier m'a expliqué qu'il n'a plus rien à faire, que je dois prendre contact avec un notaire pour savoir ce qu'il y a à faire. Mais il m'a dit que je pouvais récupérer ses affaires dans sa chambre de façon à libérer la chambre, chose que j'ai faite. je sais qu'il a des dettes et que l'aide sociale va se retourner contre ma femme. ma femme souhaite renoncer à la sucession, que doit elle faire, et comment, dois t elle accepter toutes les informations et comptes du tuteur
merci